

**CONSEIL SYNDICAL
SEANCE DU 26/01/2023
DELIBERATION N°CS-2023/01**

OBJET : DOB

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier à 19 heures, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la salle du conseil, Hôtel de Ville, 16 avenue Emile Evellier - 69290 Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS.

Etaient présents au titre des affaires générales

Mesdames : A. GROSPERRIN, C. POUZERGUE, M. ROGEL, C. SCHUTZ

Messieurs : F. FORT, J-F. PERRAUD, P. TISSOT, J-M. THIMONIER, O. BAREILLE, F. GROULT,
J-C. KOHLHAAS, M. RANTONNET, E. HORRIOT, F. PASTRE, J-C. CORBIN,
J-Y. GARABED, L. PROTON, A. BROTTET, R. DUMOND, F. FOURDIN.

Président : J-C. KOHLHAAS

Secrétaire de séance : E. HORRIOT

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 20 / Voix : 57 sur 109).

Convocation en date du : 17 janvier 2023.

Nature de l'acte : Finances locales – Décisions budgétaires – Budgets et comptes (7.1.1)

Monsieur le Président indique que les services du syndicat ont procédé au travail préparatoire au Débat d'Orientation Budgétaire et à la mise à jour d'un outil de prospective financière pluriannuelle.

Le débat a lieu sur la base d'une note qui présente d'une part un bilan succinct de l'exécution budgétaire 2022 et les éléments de perspectives financières permettant de préfigurer les grandes lignes du budget 2023 et l'évolution des dépenses sur les prochaines années.

Monsieur le Président, assisté du directeur, commente le rapport d'orientation budgétaire qui présente les éléments soumis à débat. 2023 va être une année de structuration de nombreuses stratégies pluriannuelles du syndicat : Plan de Gestion (PDG) - Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) - Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Les choix qui seront faits lors de ces stratégies impacteront les actions à mener au titre de chaque bloc et donc les contributions respectives des collectivités. Dans l'attente de ces choix, il apparaît opportun de conserver une capacité de financement stable, sans consommation des finances historiquement capitalisées pour les opérations et en commençant à intégrer les charges d'entretien et de gestion des grands aménagements réalisés ces dernières années.

Le Président conclut sur l'évolution de la contribution des collectivités qui devrait être inférieure à 5%.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3,

Vu l'arrêté n°69-2018-02-01-004 du 01 février 2018 relatif aux statuts du syndicat et notamment son article 3 sur les compétences de ce dernier,

VU le rapport d'orientation budgétaire retraçant les informations nécessaires au débat d'orientation budgétaire transmis à chaque membre du conseil syndical,

Vu l'avis favorable du Bureau réuni le 12 janvier 2023,

Considérant que, au vu de l'arrêté sur les statuts du syndicat, la présente délibération relève des affaires générales,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC,

Après en avoir délibéré,

par 57 voix « pour », 0 voix « contre » et 0 voix d'abstention :

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de la publication le 6 février 2023.

LE PRESIDENT
Jean-Charles KOHLHAAS

The image shows a blue circular official stamp of the SAGYRC RHONE. The stamp features a central emblem with a building and a sun, surrounded by the text 'SAGYRC' at the top and 'RHONE' at the bottom. A large, stylized black signature is written over the stamp.